

La prévention du suicide est une tâche médicale importante, et pas seulement pour les psychiatres. Comme la Suisse présentait déjà un fort taux de suicide au début des années nonante, la FMH a mené à cette époque une première campagne suisse de formation continue axée sur la détection précoce de la dépression et de la suicidalité dans le tout le pays.

Ce thème reste d'actualité car, à l'heure actuelle, on compte encore près de 1400 suicides par année, dont env. 30% exécutés au moyen d'une arme à feu. Cette situation a des conséquences médicales et sociales contre lesquelles nous nous devons de lutter en tant que médecins, car ce taux est en nette corrélation avec les moyens de suicide actuellement à disposition! L'Assemblée des délégués de la FMH a donc décidé, l'année dernière, de voir la réalité en face et de soutenir l'initiative lancée dans ce contexte.

*Domaine Santé et prévention de la FMH*

## L'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes»: début d'une nouvelle ère pour la prévention du suicide en Suisse?

Vladeta Ajdacic-Gross

### Evidence empirique

La recherche empirique le constate clairement depuis les années quatre-vingt: les pays et régions où un grand nombre d'armes à feu est en circulation enregistrent un taux d'homicides ou un taux de suicides proportionnellement plus élevé. Et parfois les deux, comme c'est le cas aux Etats-Unis d'Amérique. Dans le secteur de la santé publique, il n'existe guère de domaine où la relation avec les armes à feu est aussi incontestée et où les possibilités de prévention sont, par ailleurs, aussi manifestes. Cette constatation est également valable pour la Suisse, où la densité des armes à feu est notoirement élevée. La discussion sur la détention d'armes d'ordonnance, et maintenant l'initiative sur les armes à feu, engagent enfin un processus visant une prise de position politique. A l'instar de ce qui s'est passé avec le tabagisme, des normes considérées il y a peu encore comme sacrées sont remises en question.

Durant la décennie 1996 à 2005, 3410 suicides (25 % de tous les suicides) ont été commis au moyen d'une arme à feu. La différence entre les hommes (3240 suicides par arme à feu, ce qui correspond à 34 % de tous les suicides) et les femmes (170 cas ou 4%) est frappante. Concernant les homicides, qui se sont avérés environ 20 fois moins fréquents que les suicides, 335 cas (47% de tous les homicides) ont été dus à une arme à feu pendant la même période. Ces chiffres débouchent sur la conclusion suivante:

- en Suisse, la problématique se concentre avant tout sur le suicide et moins sur les

homicides, malgré l'image donnée par la presse et la croyance populaire;

- la problématique concerne essentiellement les hommes et moins les femmes; il s'agit de la mise à disposition de moyens pouvant entraîner des actes irrémédiables et nécessitant des connaissances spécifiques d'utilisateur.

La Suisse se trouve en excellente compagnie en ce qui concerne les taux de suicide au moyen d'une arme à feu et le nombre élevé d'armes dans les ménages privés. En comparaison internationale, elle se trouve en tête de liste avec les Etats-Unis d'Amérique et quelques pays latino-américains. De surcroît, le rapport entre densité d'armes à feu et suicides au moyen de ces armes s'observe également au niveau cantonal ou régional. A titre d'exemple, la figure 1 montre, dans les deux colonnes, des valeurs plus élevées en Suisse alémanique, des valeurs moyennes pour le canton de Zurich, et des valeurs plus basses pour le canton du Tessin et l'Arc lémanique.

Deux questions se posent au vu du poids de cette évidence empirique: comment en vient-on à cette association «arme à feu-suicide» et quelles chances de succès peut-on escompter de mesures préventives?

### Corrélations

Le dicton populaire «l'occasion fait le larron» est une bonne clé pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier complexe. L'occasion fait donc le larron mais crée aussi des

Correspondance:  
PD Dr phil. Vladeta Ajdacic-Gross  
Clinique psychiatrique universitaire  
de Zurich  
Militärstrasse 8  
Case postale 1930  
CH-8021 Zurich  
vajdacic@dgsp.uzh.ch

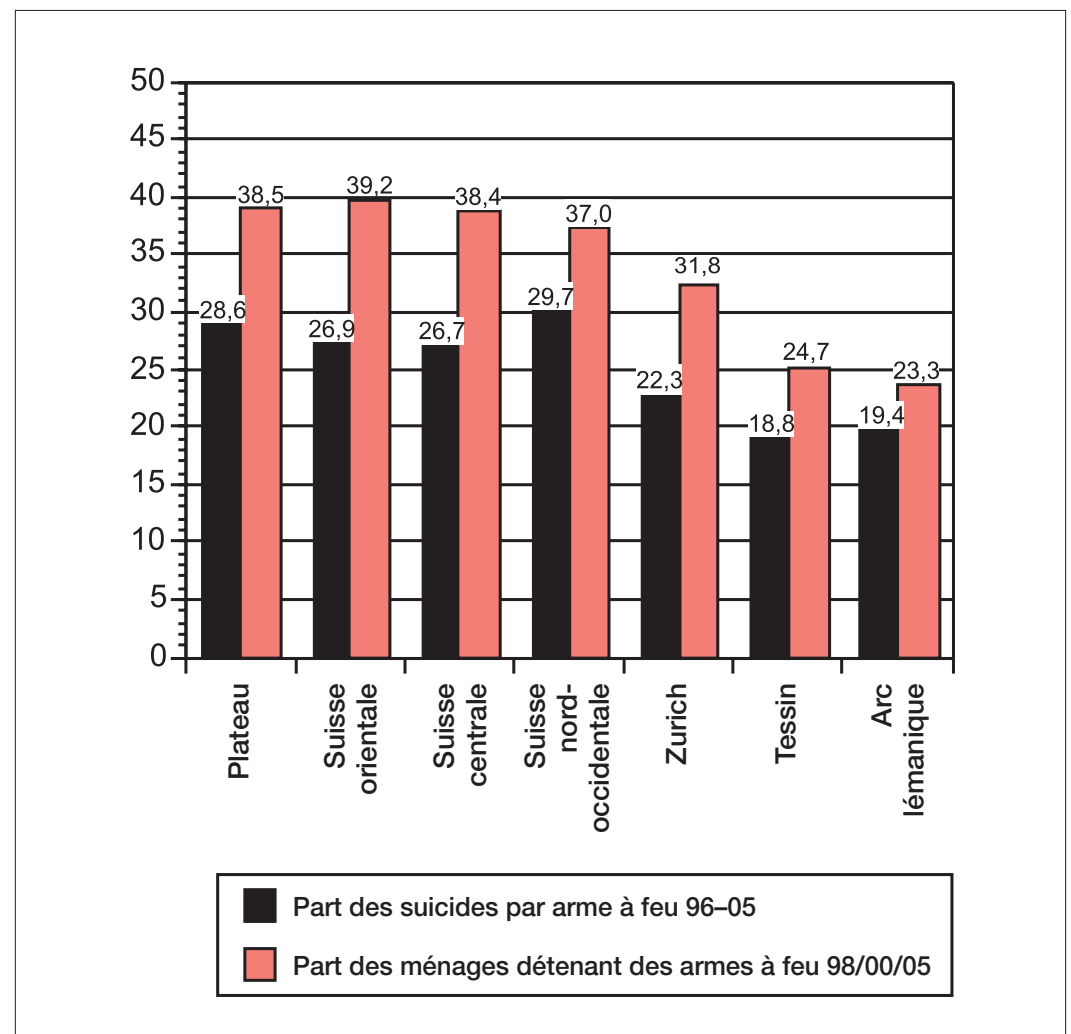
suicidants (personnes dépendantes de substances, automobilistes roulant trop vite, politiciens, amoureux, etc., etc.). Les suicides du type «pétage de plombs» dus à des crises momentanées sont ceux qui dépendent le plus fortement d'un moyen approprié à portée de main, donc d'une «occasion». Dans ce contexte, les armes à feu jouent un rôle important, en particulier lors de tentatives de mettre fin à ses jours de manière impulsive ou sous l'influence de l'alcool; elles permettent de satisfaire rapidement un besoin soudain d'agir. Les suicides au moyen d'une arme à feu sont la forme la plus fréquente de «pétage de plombs» chez les hommes (les femmes recourent aux médicaments). Selon des estimations, un quart des suicides relève de ce phénomène et doit être classé comme un événement passager, pour autant bien sûr que la personne

concernée surmonte sa crise, ou plus exactement qu'elle y survive.

Pour d'autres types de suicide (suicidalité ambivalente, suicidalité chronique), dont le contexte consiste en troubles psychiques ou autres pressions d'ordre pathologique, le choix de la méthode joue également un rôle-clé. La fixation sur une méthode en particulier n'a pas lieu par hasard, et la méthode ne peut pas être simplement remplacée par une autre. Chaque méthode a ainsi sa propre dynamique et ses propres adhérents. Et chaque nouvelle méthode (p.ex. les suicides sur un grill à charbon à Hongkong et dans d'autres villes asiatiques) trouve de nouveaux adhérents. Inversement, chaque restriction imposée à une méthode éloigne des suicidaires potentiels.

**Figure 1**

Comparaison entre la part des suicides par arme à feu et le nombre total de suicides entre 1996 et 2005 (données de l'Office fédéral de la statistique) et taux des ménages privés détenant des armes à feu (données des Swiss Crime Victims Surveys, moyenne des statistiques 1998, 2000 et 2005), par régions\*.



\* Régions comportant les cantons suivants: Plateau: BE, FR, SO, NE, JU; Suisse orientale: GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG; Suisse centrale: LU, UR, SZ, OW, NW, ZG; Suisse nord-occidentale: BS, BL, AG; Arc lémanique: VD, VS, GE; Zurich; Tessin.

### Prévention et substitution

De nombreux pays ont réagi face à ces résultats empiriques et obtenu, par les mesures les plus diverses depuis la fin des années quatre-vingt, une diminution du nombre d'armes à feu conservées dans les ménages privés (entre autres le Canada, l'Australie, l'Angleterre, le pays de Galles, l'Ecosse). Une comparaison transversale a récemment montré que le nombre de suicides au moyen d'armes à feu a proportionnellement reculé dans les pays concernés [1]. Compte tenu des expériences faites avec la détoxification du gaz domestique, on sait que des mesures axées sur la méthode influencent le taux global de suicides. Le succès de ces mesures prises est toutefois restreint par des effets de substitution, avant tout lors de suicidalité ambivalente et chronique.

Dans le cas des suicides par arme à feu, on doit s'attendre à des effets de substitution tels que la pendaison. A titre de valeur d'évaluation prudente, on peut admettre que sur trois possibilités de se suicider au moyen d'une arme à feu, il est possible d'en prévenir une, alors que les deux autres seront remplacées par d'autres moyens. Sur le plan suisse, on parviendrait ainsi à éviter près de 100 suicides par année grâce à des mesures appropriées dans le domaine des armes à feu.

Par analogie aux contrôles instaurés pour les médicaments, produits chimiques ou appareils, potentiellement mortels, il est nécessaire de contrôler aussi, de manière judicieuse, l'accès aux armes à feu et leur utilisation. Mais la nécessité de ce contrôle, pourtant banale, doit régulièrement être soumise à examen. Or, en médecine, dans la circulation routière, et dans tous les autres domaines de l'existence, la vie et la sécurité l'emportent de loin sur les inconvénients produits par des réglementations et des contrôles accrus. Personne ne monte dans un charter russe quand il ou elle peut voler avec Swiss. L'initiative sur les armes contient des propositions qui, du point de vue de la santé publique, auraient dû être formulées depuis longtemps par les politiciens et les responsables associatifs en charge de ce domaine.

### Informations supplémentaires concernant le besoin d'éclaircissement

Dans cinq ans, parlerons-nous encore du problème posé par les armes à feu et les suicides commis au moyen d'une arme à feu? Probablement. Lorsque l'agitation occasionnée par les armes d'ordonnance se sera calmée, des problèmes plus fondamentaux se feront jour. Par exemple, le fait que tôt ou tard dans sa vie, une personne sur deux a des idées suicidaires et une sur cinq passe par une crise suicidaire sérieuse. Cette proportion d'un cinquième touche aussi les militaires, les chasseurs, les tireurs sportifs, etc. Plusieurs organisations de police ont d'ores et déjà reconnu ce problème. On peut ainsi espérer que, pour une fois, les politiciens responsables et les associations de tireurs sportifs et de chasseurs, parviendront plus rapidement aux conclusions nécessaires que les opposants aux armes à feu et qu'ils trouveront des solutions affinées pour maintenir la motivation de leurs hommes, mais aussi pour les maintenir en vie.

L'avenir nous apportera certainement d'autres polémiques encore. La discussion sur les armes à feu a mis en lumière l'importance de la prévention du suicide, qui reste apparemment un domaine peu exploré de la santé publique et de la prévention. Eu égard aux centaines de décès qui se produisent chaque année de cette manière, et qui seraient au fond facilement évitables, c'est une situation absurde et totalement inacceptable.

### Référence

- 1 Ajdacic-Gross V, Killias M, Hepp U, Gadola E, Bopp M, Lauber C, Schnyder U, Gutzwiller F, Rössler W. Changing times: a longitudinal analysis of international firearm suicide data. *Am J Public Health*. 2006;96:1752-5.

**Vous obtiendrez de plus amples informations concernant l'initiative sur les armes ainsi que des listes pour la récolte de signatures en consultant: [www.schutz-vor-waffengewalt.ch](http://www.schutz-vor-waffengewalt.ch) ou [www.ipsilon.ch](http://www.ipsilon.ch).**